



No de résolution ou annotation

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le jeudi 21 décembre 2017 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont Monsieur Romain Bergeron Madame Roxanne Caron Madame Huguette Tremblay Madame Laurence Martel

Est absent :

Monsieur Claude Lavoie

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2017/12-37

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2017/12-38

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2017/12-39

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2017/12-40

ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un projet de budget joint en annexe des présentes a été soumis à l'attention des membres du conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité de conseillers que le budget de la municipalité pour l'exercice financier 2018 soit accepté.

2017/12-41

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.



No de résolution ou annotation

2017/12-42

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 35.

Directrice générale

et secrétaire-trésorière par intérim

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.